

Comité de direction

Route de Sergey 3

1354 Montcherand

tél. 076/374 61 66

e-mail : codir@asior.ch

Au Conseil intercommunal

Montcherand, le 12 août 2026

Préavis no 03/26 : Indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ASIOR, législature 2026-2031
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 14 (point 3) des statuts de l'ASIOR, le Conseil intercommunal fixe les indemnités des membres du Conseil et du Comité de direction.

PROPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL

Les membres du bureau du Conseil intercommunal ont décidé, à l'unanimité, de ne pas changer les indemnités et jetons du Conseil. Seules les indemnités des membres du CODIR sont modifiées.

1. Indemnités du Conseil intercommunal :

- *Délégués* : CHF 40.- de jeton de présence par séance du CI ;
- *Secrétaire* : CHF 800.- de forfait annuel ;
- *Président* : CHF 150.- de forfait par séance du CI, jetons de présence en sus.

Le forfait par séance du Président comprend ses vacations éventuelles.

2. Commissions :

- CHF 40.- de jeton de présence par séance (il peut y avoir plusieurs séances pour un seul préavis) ;
- CHF 50.- de jeton de présence par séance pour le président de la commission ;
- CHF 30.- de forfait pour la rédaction du rapport ;
- CHF 100.- de forfait pour la rédaction du rapport annuel de gestion.

3. Indemnités des membres du CODIR :

- a. CHF 150.- d'indemnité par séance (comprenant la préparation et la séance) pour les membres du CODIR, à l'exception du/de la président/e ;
- b. CHF 2'800.- de forfait annuel pour la présidence du CODIR ;
- c. CHF 720.- de forfait annuel pour les frais de transports et de téléphone, pour tous les membres du CODIR ;
- d. CHF 50.- d'indemnité de frs 50.-/heure pour le travail ou les séances hors point « a. ».

Ces tarifs seront valables pour toute la législature 2026-2031.

En conclusion, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal,

- vu le préavis 03/26, Indemnités des membres du Conseil Intercommunal et du comité de direction de l'ASIOR, législature 2026-2031,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et des finances

Décide :

- de fixer les indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction conformément aux montants proposés dans le présent préavis.

Au nom du Comité de direction

Le Président



Olivier Petermann

La Secrétaire



Carole Pose

Délégués du Comité de direction : Anne Baumann, Olivier Petermann, Nicolas Repond